VILLE DE SHAWINIGAN

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 18 août 2026, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-774.1 modifiant le règlement SH-774 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour la réalisation de travaux de pavage pour un montant additionnel de 2 000 000 $.

Le règlement SH-774 prévoyait initialement une dépense de 5 200 000 $ et un emprunt de 3 700 000 $. Le présent règlement modificateur prévoit une augmentation de la dépense et de l'emprunt autorisés de 2 000 000 $.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales le 27 octobre 2026.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 29 octobre 2026

Me Chantal Doucet
Greffière